

PROCES-VERBAL SOMMAIRE
de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 23 octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion située 75 Route Nationale 6, sous la présidence de Monsieur JEANDIN Yves, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 OCTOBRE 2017.

Membres présents : ARRIGONI Gilbert, AUBERGER Dominique, BALME Dominique, BLAIS Alain, BONIN Luc, BOUCHET David, CANIZARES Marie-José, CELEYRON Isabelle, CLAUCIGH Christophe, COMBE Marie-Christine, COQUAND Sandrine, DUFOURNEL Madeleine, DUMORTIER André, DUPONT Nicolas, GOUDET Pierre-Arnaud, GRANGE Jean-Claude, JANVIER Christophe, JEANDIN Yves, LOPEZ Jean-Michel.

Membres excusés : LUCET Philippe (pouvoir donné à JEANDIN Yves), PREVOST Chantal (pouvoir donné à COMBE Marie-Christine), RITTER Philippe (pouvoir donné à GOUDET Pierre-Arnaud).

DIFFUSION :

Membres du conseil municipal

Secrétariat mairie

Ordre du Jour :

- 1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2 Approbation du compte-rendu
- 3 Acquisition des parcelles de terrain relatives à la future implantation du rond-point de l'entrée Sud de Lissieu (annule et remplace la délibération n° 2017-40)
- 4 Attribution d'une subvention à l'association Happykids
- 5 Autorisation de dépôt d'une autorisation du droit des sols concernant l'extension de la salle de restauration scolaire de l'école de Montvallon et autorisation de demande de subvention
- 6 Travaux des commissions municipales
- 7 Compte-rendu des décisions prises par délégation
- 8 Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance.

SECRÉTAIRE ÉLUE : Dominique BALME

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2017

Monsieur le maire soumet le compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2017 au vote avec la mention d'une modification. La date prévisionnelle du prochain conseil municipal est fixée au 11 décembre 2017 au lieu des 4 et 18 décembre 2017. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité avec l'intégration de cette modification.

3. Acquisition des parcelles de terrain relatives à la future implantation du rond-point de l'entrée Sud de Lissieu (annule et remplace la délibération n° 2017-40)

Monsieur Goudet précise que contrairement à certains propos diffamatoires il n'y a eu aucune pression d'aucune sorte à l'encontre de Monsieur Dufournel pour l'influencer dans la cession de ces parcelles. Comme évoqué dans la délibération n° 2017-40, dans le cadre du projet de réalisation d'un giratoire à l'entrée Sud de Lissieu, la mairie a besoin d'acquérir la maîtrise foncière de deux parcelles afin que la Métropole de Lyon puisse ensuite lancer les consultations pour les études puis les travaux.

Ces parcelles sont celles numérotées B 510 et B 819 et sont la propriété de Monsieur Dufournel Eugène. Leur surface respective est de :

- Parcelle B 510 : 2 470 m²
- Parcelle B 819 : 1 083 m²

Il a été négocié un prix d'acquisition de 7 € le mètre carré avec le propriétaire.

Il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération n° 2017-40 afin d'exclure de l'acquisition une partie de la parcelle B 819 estimée à 118 m² comme illustré dans le plan ci-joint.

La surface estimée totale à acquérir est donc de 3 435 m² soit un montant global de 24 045 €. Cette surface est susceptible d'évoluer à la marge en fonction du bornage précis à réaliser sur le terrain.

Monsieur Dumortier demande s'il serait opportun de prévoir la création de places de parking sur une partie de ces parcelles.

Monsieur Goudet répond que dans la mesure du possible il serait effectivement intéressant de créer du stationnement.

Madame Dufournel informe ne pas prendre part au vote pour ce qui concerne cette délibération le propriétaire ayant le même nom qu'elle et alors même que le lien de parentalité est relativement éloigné.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Goudet et en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER l'acquisition à titre onéreux des parcelles B 510 et B 819 pour partie selon le plan ci-joint, appartenant à Monsieur Dufournel Eugène, pour un montant de 7 € le mètre carré.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique ainsi que tout document y afférent.

DE DIRE que les crédits sont inscrits en investissement au budget 2017 de la commune.

Monsieur le Maire explique en complément qu'une réunion a eu lieu entre les constructeurs du programme immobilier « Acte Sud » et la Métropole pour sécuriser les entrées et les sorties des logements.

Monsieur Goudet mentionne que des aménagements en termes de signalétique et de réduction de vitesse sont prévus avec éventuellement un radar en cas de non-respect de cette réglementation. La construction de ces nouveaux logements a permis à la commune de convaincre la Métropole de financer la création de ce rond-point.

4. Attribution d'une subvention à l'association Happykids

Madame Combe expose que l'association Happykids a transmis une demande d'occupation d'une salle municipale pendant les vacances de la Toussaint afin d'organiser des ateliers culinaires à destination des enfants et de les accueillir sur le temps de midi pendant la prise de leur repas.

Plus précisément, les ateliers culinaires seraient organisés les mardi 24 et mercredi 25 octobre 2017 de 14h à

17h et les lundi 30 et mardi 31 octobre 2017 sur la même tranche horaire. Le temps de midi concernerait les deux semaines (du 23 octobre au 3 novembre du lundi au vendredi).

Sur cette période, la salle de réception située au rez-de-jardin de la mairie est disponible aux horaires demandés. Le tarif de location de cette salle pour une association lissiloise est de 50 € par jour ce qui représenterait un montant de 250 € au regard du cumul de l'utilisation sollicitée.

Compte-tenu de la nature des activités exercées par l'association, il est proposé de mettre à disposition aux horaires demandés la salle de réception à titre gracieux c'est-à-dire dans le cadre d'une subvention en nature valorisée à hauteur de 250 €.

Monsieur Dumortier mentionne le caractère exceptionnel de cette mise à disposition gracieuse.

Madame Coquand indique que cette association comble pour partie un besoin d'accueil des jeunes enfants que la commune ne peut pas assumer.

Madame Combe confirme et rappelle le caractère limité dans le temps de la mise à disposition gracieuse et que cette subvention en nature n'entraîne par définition pas de dépense supplémentaire pour la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Combe et en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER la mise à disposition à titre gracieux de la salle de réception pendant les vacances de la Toussaint selon les horaires demandés par l'association Happykids, c'est-à-dire dans le cadre d'une subvention en nature valorisée à hauteur de 250 €.

5. Autorisation de dépôt d'une autorisation du droit des sols concernant l'extension de la salle de restauration scolaire de l'école de Montvallon et autorisation de demande de subvention

Monsieur le Maire explique qu'en prévision de l'arrivée de nouveaux élèves suite à la livraison de logements au centre-bourg et au regard du taux en constante augmentation du nombre d'élèves s'inscrivant au service de restauration scolaire, il s'avère nécessaire de prévoir l'extension de l'actuel restaurant scolaire de l'école de Montvallon.

Le plan joint en annexe illustre ce projet d'extension par l'aménagement d'une nouvelle salle de restaurant à côté de l'actuelle. Ces travaux comprennent la réalisation de deux ouvertures entre les deux salles, l'isolation de la future extension ainsi que l'installation de deux baies vitrées en retrait des portails en bois existants. L'acquisition de nouveaux mobiliers sera également nécessaire.

Le président de la région a transmis un courrier mentionnant qu'il souhaitait aider les communes à réaliser ce type d'investissement.

Madame Combe demande quelle surface représente l'extension.

Monsieur Goudet répond que la surface de l'extension est d'environ 50m².

Madame Canizares interroge sur l'opportunité de ces travaux pour réaménager également le 1^{er} étage de ce local.

Monsieur Goudet indique que l'aménagement du 1^{er} étage poserait des problèmes pour un établissement recevant du public.

Monsieur Blais demande à quoi correspond la bande blanche dans le plan de l'extension.

Monsieur Goudet indique qu'il s'agit du projet de rampe pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur Dumortier demande quelle est la différence de niveau.

Monsieur Goudet répond qu'il y a environ 60 cm.

Madame Coquand complète en indiquant de manière plus globale que les établissements scolaires de la commune sont conformes aux normes de sécurité comme l'attestent les rapports des commissions de sécurité, du DDEN et des entreprises spécialisées prestataires de la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré sous sa présidence, décide à l'unanimité.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable relative au projet d'extension du restaurant scolaire de l'école de Montvallon.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour ce projet d'extension du restaurant scolaire de l'école de Montvallon et à signer tout document y afférent.

DE DIRE que les crédits seront inscrits en section d'investissement dans le cadre du budget 2018 de la commune.

9. Travaux des commissions municipales

Monsieur Janvier fait un retour sur la dernière réunion de la commission développement économique qui a été source de débats très riches et intéressants sur l'avenir des commerces sur le territoire communal. Une réunion de la conférence territoriale des maires aura lieu sur ce sujet mercredi 25 octobre. Contrairement à ce qui a pu être entendu dans le village il n'y a aucun projet de nouvelle boulangerie sur Lissieu. Le local de l'ancien restaurant Oh II Broches n'est toujours pas vendu à ce jour.

Un chef de projet a été désigné par la Métropole pour ce qui concerne la zone de Braille qui a pour destination essentiellement l'artisanat avec une mixité entre bureaux et entrepôts.

Monsieur Claucigh explique que la commission culture a examiné la nouvelle procédure de sécurité au Lissiac qui a été appliquée lors du premier spectacle de la saison avec le rôle décisionnaire de l'élu en matière d'évacuation et l'utilisation d'intercom (liaison sans fil entre responsables de la sécurité) pour faciliter la communication entre tous les acteurs.

Madame Canizares indique que la pièce a connu un très grand succès et a fait l'unanimité auprès des spectateurs.

Monsieur Claucigh confirme et mentionne le travail en cours concernant la prochaine saison culturelle avec notamment une coordination intelligente avec les programmations de Limonest et de Dardilly.

La nouvelle bibliothèque a également un grand succès avec un nombre d'inscriptions allant au-delà des objectifs initiaux. La cible notamment des enfants fonctionne très bien avec des animations qui affichent complet. Ce résultat est la conséquence de l'importante implication de la bibliothécaire et des bénévoles. Une aide de la Métropole, avec un conventionnement à partir de 2018, est en train d'être mise en place qui serait très importante pour Lissieu au regard notamment des locaux malheureusement trop exigus.

Monsieur Arrigoni explique que la première zone des nouveaux éclairages publics a été mise en service avec une très bonne qualité et une performance énergétique nettement supérieure. Dans le cadre des arbitrages budgétaires 2018, il sera proposé en tranche de travaux 2018 le secteur des Charmilles et du chemin Neuf. La réfection des trottoirs suite à ces travaux commencera le lundi 30 octobre 2017.

Une réunion avec les gendarmes et les référents de quartier sera organisée en décembre dans le cadre de la démarche participation citoyenne. Un retour pourra être fait lors du conseil municipal de décembre sur l'extension du parc de vidéo surveillance.

Madame Balme demande s'il y a eu des retours en ce qui concerne le questionnaire sur le plan de circulation.

Monsieur le Maire indique qu'on dénombre déjà une quarantaine de questionnaires remplis.

Monsieur Dumortier informe avoir eu de bons retours en ce qui concerne le questionnaire sur les besoins des seniors.

Madame Celeyron indique que la consultation est en cours en ce qui concerne le système de contrôle d'accès aux courts de tennis.

Monsieur Grange explique la réflexion menée sur les modes doux suite à la saisine de la mairie par l'association ADEL sur ce sujet. Il s'agit en effet de faciliter et de concilier différents modes de déplacements comme les cycles, la marche, l'accessibilité etc... Cette étude se réalise en partenariat avec la Métropole au regard des enjeux de financements et afin d'identifier les lieux prioritaires. Une pétition circule sur le sujet des sentiers de promenade et l'avenir de leur accès par les cycles et les chevaux. Une réponse a été rédigée par le SMMO et la Métropole. C'est un dossier très compliqué dans lequel le syndicat a pour objectif de ne léser personne.

Monsieur le Maire indique que la réponse du syndicat (qui est devenu le Syndicat mixte Plaines et Monts) sera mise à disposition sur le site internet et l'extranet de la mairie. Cette réponse mentionne notamment qu'un travail est en cours sur ce sujet qui associe des représentants de l'ensemble des

acteurs concernés.

Monsieur Dumortier demande s'il y a eu des avancées de la part du SYTRAL en ce qui concerne les transports.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a pas eu depuis les derniers aménagements d'horaires.

Monsieur Dumortier indique avoir réalisé un travail d'analyse de l'offre de transport.

Monsieur le Maire répond être très preneur d'une réunion sur ce sujet avec Monsieur Janvier et Monsieur Ritter pour discuter de propositions avec Monsieur Dumortier.

Monsieur Janvier complète en indiquant que le système mis en place est évolutif et qu'il est très important pour la mairie de disposer de retours d'usagers afin d'argumenter ce besoin d'évolution.

Monsieur Lopez indique qu'il serait peut-être nécessaire d'effectuer une mise à jour du site internet en ce qui concerne les membres des commissions municipales. Ce point va être vérifié.

Madame Coquand informe de l'organisation des conseils d'école les 6 et 13 novembre 2017 et prononce des remerciements à l'école de Bois Dieu qui a fait un travail important avec l'ensemble des classes pour réaliser des dessins sur le thème des fêtes de fin d'année afin qu'ils soient transmis aux ministères des armées à destination des militaires qui œuvrent à l'étranger au service de la France. Ce projet sera reconduit chaque année compte tenu de l'importance de remercier ces hommes et ces femmes qui travaillent pour chacun d'entre nous et qui maintiennent la paix.

Madame Balme demande si la mairie a gardé une trace de ces dessins.

Madame Coquand répond que des photos de tous les dessins ont été prises.

Madame Dufournel informe que des échanges sont en cours avec la préfecture et les bailleurs sociaux sur les propositions d'affectation des logements qui vont prochainement être livrés.

Monsieur le Maire incite l'ensemble des élus à répondre aux questionnaires qui ont récemment été diffusés et informe du lancement de la réflexion avec les parents d'élèves et l'association Happykids sur l'organisation de la rentrée scolaire 2018. Une prochaine réunion à ce sujet est prévue le 5 décembre pour discuter du questionnaire proposé par les parents d'élèves afin de recenser les besoins. La procédure budgétaire 2018 est lancée et devrait aboutir en début d'année 2018.

18. Compte-rendu des décisions prises par délégation

Sans objet

19. Questions diverses

Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :

- **Lundi 11 décembre 2017** à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

ANNEXES Rapport 2017-48

DEPARTEMENT DU RHONE

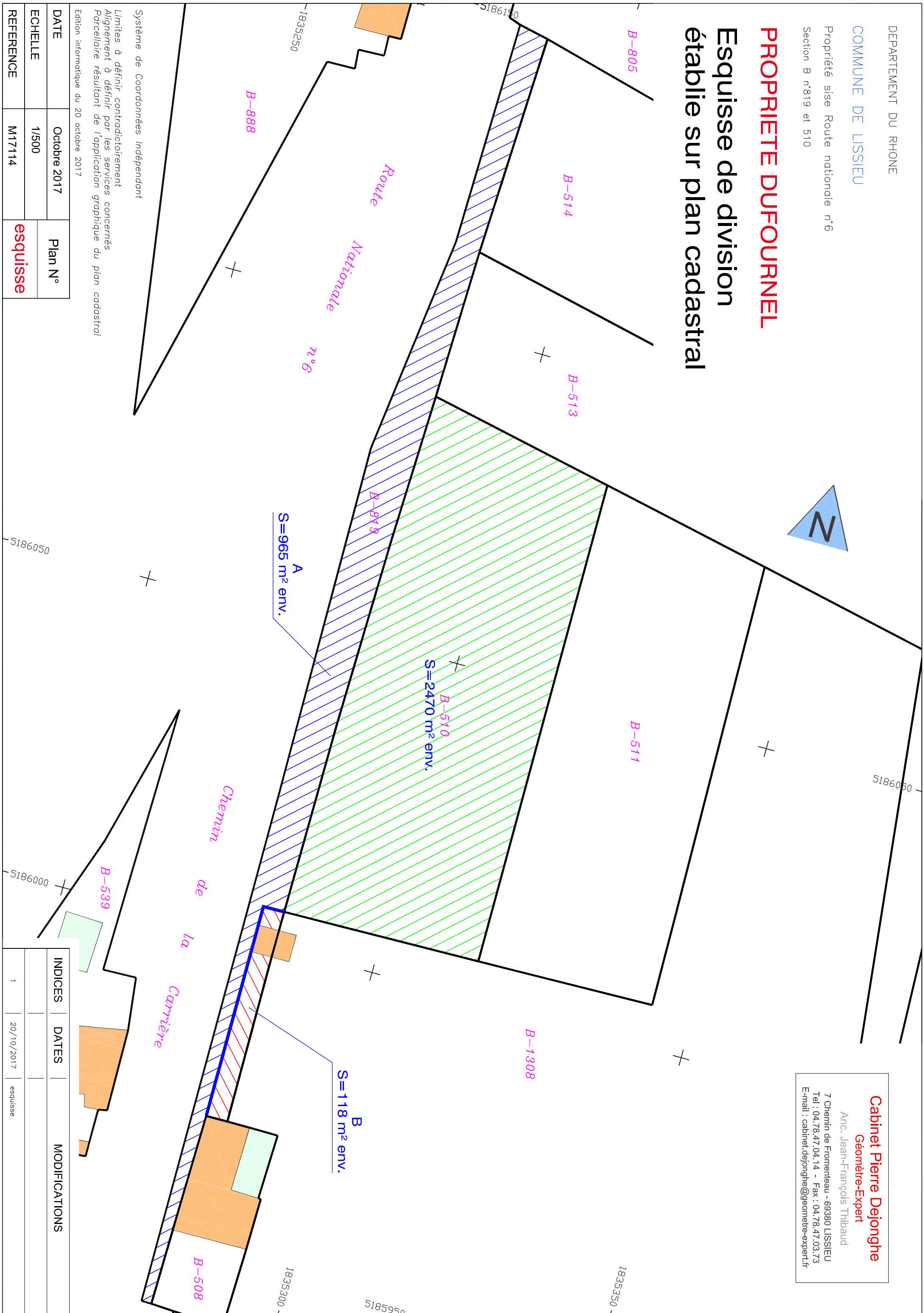
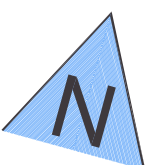
COMMUNE DE LISSIEU

Propriété sise Route nationale n°6

Section B n°819 et 510

PROPRIETE DUFOURNEL

**Esquisse de division
établie sur plan cadastral**



Système de Coordonnées Indépendant

Limites à définir contradictoirement
Alignement à définir par les services concernés
Parcelle résultant de l'application graphique du plan cadastral

Edition informatique du 20 octobre 2017

DATE	Octobre 2017	Plan N°
ECHELLE	1/500	esquisse
REFERENCE	M17114	

Cabinet Pierre Dejonghe
Géomètre-Expert
 Anc. Jean-François Thibaud
 7 Chemin de Fromenteau - 69380 LISSIEU
 Tél : 04.78.47.04.14 - Fax : 04.78.47.03.73
 E-mail : cabinet.dejonghe@geometre-expert.fr

INDICES	DATES	MODIFICATIONS
1	20/10/2017	esquisse

ANNEXES Rapport 2017-50

